

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/09/2020 - Salle du Caveau - 20h00

Présents : Mmes, MM. BONVALOT Régis - CARTANT-FRANCIOLI Bernadette - CHAPIN Jean-Paul - CHATILLON Roger - COMTE Joël - DARNEY-PATOZ Lydia - DAUBIGNEY Fabrice - DIET Cécile - FOUCHÉYRAND Laurent - LONDE Marie - MOUGENOT Adeline

Secrétaire : Joël COMTE

Membres exercice = 11 – Présents = 11 – Votants = 11

Convocation : 13/09/2020 - Affichage 21/09/2020

ORDRE du JOUR

- 1 - Approbation des Comptes-Rendus du 06/06/2020 et du 03/07/2020.
- 2 - Accord de principe relatif à la parcelle ZB70 (projet présenté par Mme Jeanne Grattard).
- 3 - Décision modificative budgétaire n° 1 (Régis Bonvalot).
- 4 - Nouvelle tarification du caveau (Marie Londe).
- 5 - Devis espaces verts.
- 6 - Achat de mobilier (Joël Comte).
- 7 - Délégation du maire, suppression de la délégation « D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ».
- 8 - Contribution au fonctionnement du SIAER (Syndicat intercommunal à vocation unique d'aménagement de l'espace rural du canton de Montmirey-le-Château).
- 9 - Avenir de la maison Dégouille, vente ou réhabilitation.
- 10 - Proposition de délibération de soutien au comité de défense « hôpitaux de Dole » (document joint).
- 11 - ONF, programme des coupes 2021 et affouage.
- 12 - Commission communale des impôts directs.
- 13 - Compte-rendu succinct, par les délégués, des différentes Assemblées (SIVU, SIDECE, SIAE, SIAER, SIVOM de la Serre, COFOR).
- 14 - Retour sur le bulletin d'information communal et sur le site internet (Cécile Diet).
- 15 - Questions diverses.

Début de séance : 20h00

1 - Approbation des Comptes-Rendus du 06/06/2020 et du 03/07/2020

- Les deux Comptes-Rendus sont approuvés à l'unanimité.

2 - Accord de principe relatif à la parcelle ZB70

Mme Jeanne GRATTARD a présenté son Projet d'élevage de brebis pour la fabrication de fromages. Elle loue déjà à la commune une parcelle de 1,6 ha située à proximité de la décharge de déchets verts. Elle souhaite installer ses 35 brebis en juin 2021. Elle construirait un bâtiment en bardage bois de 13 m x 6 m sans dalle, avec récupération de l'eau du toit pour remplir en partie une citerne enterrée de 5500 litres. Des maçonneries sont nécessaires sur les 80 premiers centimètres pour protéger les boiseries. Le troupeau séjournerait sur la parcelle pendant la lactation, gardé par un chien Patou (signalé par pancartes). La traite des brebis s'effectuera au moyen d'un groupe électrogène.

Un bail de carrière (pendant la durée d'exploitation) sera rédigé par un notaire.

La commune n'interviendra pas financièrement.

- Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité son Accord de Principe.

3 - Décision modificative budgétaire n° 1 (Régis Bonvalot)

La préfecture n'a pas validé le budget présenté en conseil municipal du 6 juin 2020. Le trésor Public avait bloqué tout règlement.

En effet, le solde d'exécution d'investissement n'avait pas été reporté. Les sommes des travaux ONF et d'aménagement de la mairie avaient été imputées en section fonctionnement au lieu de la section investissement.

Il s'agit d'un jeu d'écritures comptable entre les deux sections. Cette modification budgétaire rétablit les bonnes imputations.

➤ Accepté et voté à l'unanimité.

4 - Nouvelle tarification du caveau et du terrain communal (Marie Londe)

Les tarifs actuels pour le caveau sont reconduits :

- 30 € la demi-journée,
- 50 € la soirée,
- 70 € 1 jour,
- 110 € pour 2 jours,
- la caution passe de 200 à 300 €,
- le terrain se loue 35 € par jour.

Le règlement sera modifié et introduira un article concernant les nuisances sonores.

La mise à disposition sera gratuite pour les associations de la commune et pour les enterrements.

➤ Accepté et voté à l'unanimité.

5 - Devis espaces verts

A la demande de la commune, un devis de 462 € a été établi par la société CEVA paysage pour :

- Le débroussaillage de l'entrée de la maison Dégouille,
- Tailles de la haie de charmilles autour du transformateur sortie village coté Peintre et du forsythia monument aux morts,
- Suppression du buisson de ronces à côté du terrain de boules.

Par ailleurs le devis annuel de 3960 € sera remplacé par un contrat de 3 ans pour 4200 €/an.

Ce contrat inclut l'entretien des travaux demandés ci-dessus (sauf maison Dégouille) et avec 2 tontes annuelles supplémentaires si besoin.

➤ Accepté et voté à l'unanimité.

6 - Achat de mobilier (Joël Comte)

Après la réfection de la mairie engagée par le précédent conseil, il nous a semblé nécessaire d'investir dans une table de réunion et d'un réfrigérateur.

Après présentations de plusieurs devis, notre choix s'est orienté vers une table ovale et un réfrigérateur avec un compartiment congélateur.

➤ Accepté et voté à l'unanimité.

7 - Délégation du maire, suppression de la délégation « D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle »

Le Conseil Municipal du 3 juillet 2020 a délégué à M. le maire un certain nombre de ses compétences (6 délégations sur les 29 possibles).

Une délégation prévoit que le conseil municipal doit expressément fixer les limites pour permettre au maire d'intenter au nom de la commune des actions en justice ce qui n'a pas été précisé lors du vote de cette délégation. La préfecture a donc rejeté la délibération correspondante.

En pratique en cas de procédure judiciaire un avocat demande très souvent une délégation spéciale pour le litige en question. Par conséquent, la délégation générale n'est pas essentielle et le conseil décide de supprimer cette délégation au maire.

➤ Accepté et voté à l'unanimité.

8 - Contribution au fonctionnement du SIAER (Syndicat intercommunal à vocation unique d'aménagement de l'espace rural du canton de Montmirey-le-Château)

Il s'agit de l'entretien des fossés, des bords de ruisseaux et autres chemins.

Les dépenses de fonctionnement incombant à la commune pour l'année 2020 au titre des dépenses du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Espace Rural s'élèvent à un montant de 896,88 €, identique à l'année passée.

Le conseil municipal décide d'assurer le financement de la participation globale incombant à la commune par une imposition de 896.88 € directement recouvrée au profit du Syndicat et non inscrite au budget de la commune.

➤ Taxe acceptée et votée à l'unanimité.

9 - Avenir de la maison Dégouille

La Mairie est propriétaire de la maison DEGOUILLE depuis le 13/03/2020. La maison de 90 m² est le moins que l'on puisse dire en mauvais état.

Le choix de la vente plutôt que la réhabilitation a été décidé par le conseil municipal.

➤ La vente est acceptée et votée par 10 voix pour et 1 abstention.

10 - Proposition de délibération de soutien au comité de défense « hôpitaux de Dole » (document joint en annexe)

➤ Le texte proposé par le comité de défense des hôpitaux de Dole est accepté et voté par 10 voix pour et 1 voix contre.

11 - ONF, programme des coupes 2021 et affouage

Le maire présente les propositions de l'ONF relatives aux destinations des coupes de bois pour l'année 2021.

Les coupes prévues sont sur les parcelles 20-21 (en allant à Moisse) de faible valeur et sur les parcelles 26-27 (vers Roche Tillot). Coupe de résineux sur parcelle 29 (Forêt de la Serre).

Pour l'affouage, il reste du bois sur les parcelles 16-17 de 2020, si besoin 2 autres parcelles seront proposées.

Les affouagistes intéressés peuvent s'inscrire en Mairie jusqu'au 31/10/2020.

Les travaux supervisés par ONF (assistance et cubage, bois façonnés et feuillus) sont aux frais de la commune qui s'engage à rémunérer l'ONF de ces prestations selon les barèmes en vigueur à l'acceptation du devis.

➤ Accepté et voté avec 5 voix pour, 4 abstentions et 2 Voix contre.

12 - Commission communale des impôts directs

La direction générale des finances publiques a communiqué les noms des 6 titulaires et 6 suppléants qui siégeront à la commission communale des impôts directs.

Les représentants sont :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Mme LONDE Marie	M. CHATILLON Roger
M. PRADEL Daniel	M. VEQUAUD Dominique
Mme CHAPIN Dominique	M. FRANCIOLI Claude
M. FOUCHÉYRAND Daniel	M. TOLLE Michel
Mme LAVRY Julie	Mme ROMANET Irène
M. CONTE Nicolas	M. DELIAVAL Thomas

13 - Compte-rendu succinct, par les délégués, des différentes Assemblées (SIVU, SIEDEC, SIAE, SIAER, SIVOM de la Serre, COFOR)

SIVU *syndicat intercommunal à vocation unique (Crèche de Moisey)*

Election du président : Dominique TRONCIN – vice-présidents de Jura Nord : Mickaël PEREZ et Laure VALENTIN.

Le secrétariat de la crèche s'installe en mairie de Moisey.

SIAE *Syndicat de l'eau*

Président : Gérard PERINET, Vices Présidents Gérard MAITROT et Dominique TRONCIN
Régis BONVALOT intègre le Bureau

SIEDEC *Syndicat mixte d'énergies, d'équipements, de E-communication du Jura*

Le SIEDEC réunit 496 communes du Jura, 99 membres siègent dont 68 élus par les communes,

Pour le Canton Authume 8 candidats 4 sont élus :

BLANCHET Philippe (Chatenois) - GUILLEMIN Olivier (Louvange) – DECHARRIERE Gabriel (Montmirey le château) – TRONCIN Dominique (Moisey).

Les domaines d'intervention du SIEDEC sont vastes, réseaux eau gaz électricité, éclairage, énergies nouvelles, numériques, etc. Conseil, Ingénierie, Architecte, suivis des dossiers...

SIAER *(Syndicat intercommunal à vocation unique d'aménagement de l'espace rural du canton de Montmirey-le-Château).*

Fossés agricoles. RAS

SIVOM de la Serre *(syndicat intercommunal à vocations multiples)*

Entretien des routes et création de chemin. 3 totems sur la Serre seront installés pour rappeler les règles et promouvoir 6 sites remarquables (Croix Boyon, église Offlange, grotte ermitage, Croix Pattées de Frasne, grotte Vriange...).

COFOR (Association départementale des communes forestières du Jura)

La vente des bois dans le Jura est de plus en plus difficile pour les communes forestières, la qualité du bois est dégradée en raison des maladies, des hivers doux et de la sécheresse. Le pic des maladies de la forêt est attendu pour 2025.

L'état a mis en place un plan de transport vers l'Ouest de la France pour évacuer les bois atteints par les scolytes.

Une étude est en cours pour aider les communes forestières touchées par crise de la vente du bois.

14 - Retour sur le bulletin d'information communal et sur le site internet (Cécile Diet)

Cécile Diet explique le fonctionnement du site, à savoir un échange informatique avec le Maire qui valide les sujets ou articles. C'est un site ouvert où chacun peut et c'est souhaitable proposer des articles des photos ou des suggestions.

Vos remarques ou conseils sont les bienvenus ! **Contacter la commission information.**

(Pour proposer une information pour le site ou le bulletin municipal) infofrasne@gmail.com

15 - Questions diverses

Il a été retrouvé en mairie 1200 masques chirurgicaux valides datant du H1N1.

A noter que l'entreprise CONTET BOUROTTE a gracieusement nettoyé les chéneaux de la mairie.

Information : Dans le cadre de la lutte contre la Mucoviscidose, les 450 motos de la Virade de l'espoir passeront par FRASNE le Dimanche 27/09/2020 entre 7h45 et 8h30.

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 11/12/2020 à 20h

A noter que le Conseil Municipal se réunira le Vendredi 6/11/2020 à 20h00 sans ordre du jour pour permettre à chacun d'exposer ses souhaits et propositions pour le mandat qui vient de commencer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Paul CHAPIN



PROPOSITION DE DELIBERATION

**DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS POUR LA SANTE
ET LES HOPITAUX PUBLICS DE NOTRE TERRITOIRE**

Le conseil municipal de **FRASNE les Neulieres**

Considérant que la crise du COVID-19 a mis en évidence, l'importance d'un service public de santé efficace, au service de toutes les populations et respectant ses personnels ;

Considérant que depuis des années, les orientations des politiques gouvernementales de santé se traduisent par une diminution des moyens matériels et humains des hôpitaux et EHPADs publics, et par la suppression de postes de personnels soignants, de services hospitaliers, la fermeture de dizaines de milliers de lits ;

Considérant que pour la population de notre commune, il y a urgence à rompre avec ces politiques de destruction des services des hôpitaux publics et maternités de proximité dans le Jura comme dans tous les départements de la région Bourgogne Franche-Comté ;

Considérant que le Projet régional de santé Bourgogne Franche-Comté, rejeté par toutes les collectivités territoriales de la Région (Conseil Régional, 8 conseils départementaux, Conseils communautaires, conseils municipaux), doit être réécrit pour promouvoir la prévention et l'accès aux soins de toutes et tous, à partir des besoins locaux ;

Considérant que le rétablissement de l'offre de santé de proximité en zone rurale permettra de faire reculer les inégalités et la désertification médicale ;

Le conseil municipal de **FRASNE les NEULIERES** exprime les souhaits suivants :

Au niveau national :

- La revalorisation salariale des personnels de santé et de l'action sociale est nécessaire pour rendre ces emplois attractifs et permettre ainsi les recrutements nécessaires au bon fonctionnement des hôpitaux publics, maternités et Ehpads.

Pour le territoire des hôpitaux publics de Dole

- Le rétablissement du service de réanimation réouvert pendant trois mois à l'hôpital Pasteur qui a démontré sa nécessité pour la prise en charge des urgences vitales, avec sur notre territoire la présence de Solvay, de l'aéroport, et des infrastructures autoroutières ;
- Le maintien du service de chirurgie conventionnelle, complémentaire du service de chirurgie ambulatoire indispensable pour les urgences (appendicites, fractures...) et pour la maternité de l'hôpital Pasteur de Dole ;
- Le rétablissement de la ligne de SMUR de nuit supprimée en avril 2017, alors que l'accès à un Service mobile d'urgence et de réanimation doit être accessible en 30 minutes maximum sur tout le territoire pour préserver les chances de sauver les patients ou éviter des séquelles graves ;
- Le rétablissement du service de soins intensifs de cardiologie ;
- L'affectation des financements nécessaires à l'hôpital Pasteur de Dole, comme l'a indiqué la Cour régionale des Comptes dans son rapport de 2019 et les moyens à la hauteur des besoins des EHPAD publics ;
- La réouverture des lits de psychiatrie à l'hôpital public, nécessaires à l'accueil des patients du CHS St Ylie et des urgences de Dole
- La création de commissions sanitaires permanentes départementales et régionales, associant réellement les professionnelles de la santé, les usager.e.s et les élu.e.s., pour une véritable «démocratie sanitaire».